# PIÈCES D'IDENTITÉ

## CONNAÎTRE VOS DROITS, EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES

Site des services publics

## CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

**Depuis le 28 février 2017**, **seules 31 Communes de notre département**, déjà équipées, sont chargées d'enregistrer les demandes de CNI/passeports.

A compter de cette date, les usagers doivent se présenter dans l'une des Communes suivantes :

*Avon, Bray-sur-Seine, Brie-Comte-Robert, Bussy-Saint-Georges, Chelles, Claye-Souilly, Combs-La-Ville, Coulommiers, Crécy-La-Chapelle, Dammarie-Les-Lys, Dammartin-en-Goele, Fontainebleau, La Ferté-Gaucher,* ***La Ferté-Sous-Jouarre****, Lagny-sur-Marne,* ***Lizy-sur-Ourcq****, Meaux, Melun, Montereau-Fault-sur-Yonne, Nangis, Nanteuil-les-Meaux, Nemours, Noisiel, Pontault-Combault, Provins, Roissy-en-Brie, Rosay-en-Brie, Savigny-le-Temple, Serris, Torcy, Villeparisis.*

Pré-demande en ligne

## DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CNI

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).
L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
– les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
– les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION** : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

**Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.**

## Voyager à l'étranger

### Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

---

**MAIRIE DE USSY-SUR-MARNE**

2 rue de Changis
77260 Ussy-sur-Marne

01 60 22 13 17

**Nous contacter**

Copyright 2025 Mairie de USSY-SUR-MARNE